

REINVESTIR DANS LES DROITS SOCIAUX ET BATIR LA CONFIANCE DANS UN AVENIR SUR POUR TOUS.

Par Jean-Marie Heydt – Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Président, Excellences,

Vous savez que la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a intégré – depuis son existence – la dimension centrale qu'occupent les **Droits sociaux** et ce pour le bien être de nos populations. Et cette affirmation n'est pas qu'un effet de mots, mais bel et bien de **vraies actions** mises en œuvre !

Quand nos collègues des ONG nationales se battent, au quotidien, contre la pauvreté et les différentes formes d'exclusions qu'elle génère, c'est justement pour **redonner de l'espoir** à ceux que nos économies ont mis au bord de la route, et parfois même dans le fossé ! Mais l'espoir ne se décrète pas, il se vit !

Notre Commission "cohésion sociale et grande pauvreté" cherche constamment à trouver les voies les mieux adaptées pour bâtir la nécessaire **confiance** dont on aimerait voir nos concitoyens réinvestir.

Alors le **dialogue**, au sein des membres de la Conférence des OING, nous savons l'utiliser constamment. Cependant, ce dialogue ne peut avoir une **valeur**, ne peut être **reconnu**, que s'il est **fiable**, que si nous savons faire évoluer ce **dialogue vers des actes** et inversement.

J'en veux pour exemple le tout dernier dialogue, très constructif, que nous avons pu mener au Conseil de l'Europe – la semaine dernière – entre les représentants des ONG des différentes Régions du Caucase touchées par le conflit d'août dernier. C'était, vous vous en doutez, un **table ronde** très sensible, des moments d'échanges chargés de douleurs, mais nous avons pu **aboutir à des pistes** réalistes et concrètes **d'actions** que nous allons mettre en œuvre. Je viens d'adresser une note d'information aux Délégués des ministres à ce sujet. Là encore, si le dialogue n'est pas suivi d'actions concrètes, **perceptibles par les populations**, ce dialogue devient alors bien vite **exsangue**.

Je terminerai mon propos en rappelant que nous disposons déjà d'outils performants, telle la **Charte sociale européenne révisée**, et surtout la procédure de **Réclamations collectives**. Prenons l'**article 30**, relatif à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit encore d'un article "optionnel" alors que la Recommandation 154 (2004)¹ du Comité des ministres suggère aux États membres de le positionner dans le **noyau dur**, c'est-à-dire parmi les 9 articles "obligatoires".

Ne pouvons-nous pas, avant 2010 - **l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion** – faire de cet article 30 le dixième article obligatoire de la Charte sociale européenne revise ?

Ce serait un **signe fort** d'une Europe qui affirme cette "responsabilité sociale partagée" comme démonstration d'une **capacité d'agir ensemble** !

Enfin, pour la Conférence des OING, **l'indivisibilité des droits**, qu'ils soient économiques ou sociaux, culturels, politiques ou civils, cette indivisibilité et cette **interdépendance effective** sont le levier d'un possible **confiance retrouvée** et surtout le moteur d'une **nouvelle vision** des droits humains, hébergés sous le même toit, les Droits de l'Homme !

¹ Réponse adoptée par le Comité des Ministres le 15 septembre 2004 lors de la 895e réunion des Délégués des Ministres. CM/Cong (2004) Rec154 final 22 septembre 2004.

Nous disposons des outils – sachons maintenant nous en servir avec efficacité !

Je vous remercie.